

Challenge Sud-Est des TRAILS®

REGLEMENT DU CHALLENGE 2009

- 1°) Le Challenge Sud Est des Trails est ouvert à tous les coureurs, licenciés ou non.
- 2°) Le Challenge Sud Est des Trails regroupe 3 épreuves de trail:
« Le Trail du Ventoux », « L'Ardéchois », « La Merrel Sky Race »
- 3°) A chaque épreuve, les concurrents marquent des points selon le principe suivant:
300 pts au 1^{er}, 270 pts au 2^{ème}, 250 pts au 3^{ème}, 240pts au 4^{ème}, 230pts au 5^{ème}, 220 pts au 6^{ème}, 210 pts au 7^{ème}, 200 pts au 8^{ème}, 195 pts au 9^{ème}, 190 pts au 10^{ème}, 185 pts au 11^{ème}, 180 pts au 12^{ème}, 175 pts au 13^{ème}, 170 pts au 14^{ème}, 165 pts au 15^{ème}, 160 pts au 16^{ème}, 155 pts au 17^{ème}, 150 pts au 18^{ème}, puis de 149 pts au 19^{ème} à 1 point pour le 167^{ème} coureur.
Ces points sont attribués, distinctement, sur le classement scratch-homme et scratch femme (toutes catégories d'âge confondues)
- 4°) Pour être classé, il faut **avoir couru les trois épreuves.**
- 5°) Le classement se fera sur le cumul des points des **trois résultats réalisés sur les 3 épreuves de trail.**
- 6°) Les ex aequo seront départagés sur la meilleure place de 1^{er} rang, 2^{ème} rang, 3^{ème} rang....
- 7°) En cas de litige, seul le responsable du « Challenge Sud Est des Trails » sera à même de trancher et sa décision sera sans appel.
- 8°) Un classement provisoire sera établi après chaque épreuve.
Il en sera fait écho dans la presse spécialisée.
Le classement provisoire pourra être envoyé par Email avec le classement de chaque course aux coureurs en ayant fait la demande par courrier électronique.
- 9°) Les participants seront récompensés sur la base d'un **classement général homme et femme, toutes catégories confondues.**
- 10°) Chaque coureur classé au « Challenge Sud-Est des Trails » recevra en fin de saison les classements du Challenge, s'il a transmis son email sur le site de www.promanim.com
Dotation : Seront récompensés : les 20 premières femmes et les 50 premiers hommes.

SARL PROMANIM



**4, chemin du Billard – Résidence « Clémentine »
06650 LE ROURET – promanim@aol.com**

Responsable : Thierry MERELLO

Mobile : 06.74.28.43.03 – Email : promanim@aol.com

Site Internet : www.promanim.com

**APRES 6 ANNEES DE SUCCES ET 4 ANS D'ABSENCE,
IL EST ENFIN DE RETOUR, AVEC UNE NOUVELLE FORMULE POUR 2009**

Challenge Sud-Est des TRAILS [®]

**« Trois courses, trois distances,
mais un seul état d'esprit : le trail authentique .. ! »**

22 mars 2009 : Trail du Ventoux à Bédoin (84) – 43 km / 2400 m+

02 mai 2009 : Trail l'Ardéchois à Desaignes (07) – 57km / 2500 m+

12 juillet 2009 : Merrell Sky Race à Serre Chevalier (05) - 70 km / 3500 m+

(Championnat du Monde de Trail 2009)

POUR ÊTRE CLASSÉ, IL FAUT AVOIR TERMINÉ LES TROIS COURSES



Renseignements :

4, chemin du Billard – Résidence « Clémentine »

06650 LE ROURET – promanim@aol.com

06 88 07 75 41 - 06 74 28 43 03

www.promanim.com

CHARTE D'ORGANISATION

Chaque organisateur est responsable de son épreuve et s'engage à l'organiser dans un esprit « trail »

A savoir :

- a) Parcours balisé mais pas de kilométrage indiqué. Toutefois, il est autorisé d'indiquer par un panneau : « il reste 5 kms avant l'arrivée » !
- b) Des points d'eau et des ravitaillements suffisamment espacés pour soutenir une autosuffisance des coureurs.
- c) Pas de suiveurs ou assistance à pied ou en VTT.
- d) Une sensibilisation des coureurs au respect de la nature et des sites traversés.
- e) L'obligation aux concurrents de prendre le départ avec un bidon ou « Camelbag » et l'interdiction de se faire ravitailler en dehors des zones prévues à cet effet.
- f) Aucune aide extérieure durant l'épreuve aux concurrents.

www.promanim.com